

Profil recherché : Personne ayant une expérience professionnelle en aide à la personne et possédant le permis

B.

EMPLOI / METIER

<p>Définition de l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assure l'entretien et l'hygiène des locaux communs et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des résidents. Assure le service de repas aux personnes âgées le midi. Apporte une aide ponctuelle à la personne pour l'accompagnement dans les activités proposées par l'animatrice. Son travail facilite l'intervention des autres professionnels en participant au bien-être des résidents. • Contribue au maintien à domicile des personnes âgées, handicapées, malades ou rencontrant des difficultés permanentes ou passagères. Apporte une aide à la personne, dans son cadre de vie, pour l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne, une aide à l'entretien de la maison, un soutien psychologique et social • Assure la conduite et l'accompagnement des personnes de plus de 60 ans ou porteurs de handicaps.
<p>Situation fonctionnelle</p>	<p>CCAS de Merville Différents rattachements en fonction des missions : Rattaché au service d'aide aux personnes Sous l'autorité de l'agent en charge de la coordination des services à la personne Rattaché à la Résidence service pour personnes âgées Sous l'autorité de l'animatrice de la résidence Rattaché au Centre Social sous l'autorité de son directeur</p>
<p>Conditions d'exercice</p>	<p>Différents lieux de travail : résidence pour personnes âgées, domicile de personnes âgées, Déplacements dans le cadre d'interventions multiples dans la même journée Permis VL exigé Disponibilité Nombreuses manipulations (personnes, appareillages) Port de gants, chaussures spécifiques Différents publics aidés : personnes âgées, en fin de vie, handicapées, Pénibilité liée à la mobilisation des personnes invalides Grande disponibilité Confidentialité Horaires définis selon un planning donné au mois : Horaires réguliers en journée, y compris heures de repas, dimanche et jours fériés 2 astreintes/mois en moyenne</p>
<p>Autonomie et Responsabilités</p>	<p>Relative autonomie dans l'organisation du travail et la gestion du temps de l'intervention Le cadre des missions est arrêté dans un règlement intérieur, les activités sont définies par le responsable de service. Autocontrôle dans le plan de nettoyage, responsabilité limitée à son propre engagement dans la relation à l'autre La maltraitance de la personne peut avoir des conséquences humaines graves et entraîner des sanctions disciplinaires et pénales Évaluation par le supérieur hiérarchique RPA : Le travail s'effectue de façon autonome sous l'autorité de l'animatrice avec laquelle l'agent est en relation quotidiennement Participe à la qualité de prise en charge des résidents Activités suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique Des manquements dans la prise en charge des résidents peuvent entraîner la responsabilité civile et pénale du responsable ou de la collectivité Ses activités sont réalisées dans le respect de la réglementation liée à l'hygiène</p>

	<p>des locaux et à la sécurité alimentaire.</p> <p>Le cadre des missions « conduite » est fixé dans un règlement intérieur. Respect de la législation en vigueur au niveau de la sécurité routière</p>
Relations fonctionnelles	<p>Relations directes et permanentes avec les personnes aidées Communication au service sur tout problème ou changements de comportement rencontrés avec la personne âgée, sa famille, son réseau d'aide institutionnel ou le voisinage RPA : Contacts directs et quotidiens avec les résidents et les familles Échanges fréquents d'information avec l'animatrice et la direction Relations ponctuelles avec les élus en fonction des événements Relations régulières avec les services sociaux, techniques, etc. Relations sur le terrain avec les associations, les administrations, les représentants des bailleurs, et partenaires, etc.</p>
Moyens techniques	<p>Véhicule personnel et véhicule de service pour la mission de conduite, selon le règlement intérieur Mobilier adapté, lits médicalisés, soulève-malade, verticalisateur, etc. suivant l'équipement du domicile Moyens de transmission (cahiers de liaison, , etc.) RPA : Matériel d'entretien : chariot de ménage, raclette, balai, aspirateur, auto laveuse, ... Produits d'entretien : lavant, dégraissant, désinfectant... Matériels de service : plateaux, couverts, vaisselle, tapis roulant... Matériel paramédical : fauteuil roulant, déambulateur... Fiches de procédures : notices techniques, étiquettes... Cahier de transmission permettant de tracer le contenu des interventions et les difficultés éventuellement rencontrées Tenue de travail réglementaire</p>

Si vous souhaitez candidater, vous devez déposer votre candidature (lettre de motivation + CV) auprès du service des Ressources Humaines de la mairie (ressourcesshumaines@ville-merville.fr) au plus tard le 15 janvier 2019 inclus ; La prise de poste étant prévue au 11 février 2019.